



BARRAGES DE LA SELUNE

Groupe de travail du lundi 6 juillet 2009

Participaient à cette réunion : (voir liste annexée)

M. le préfet rappelle que cette seconde réunion du groupe de travail a vocation à terminer l'examen des enjeux liés aux deux hypothèses de maintien ou d'effacement des barrages afin de recueillir les éléments d'information à transmettre au MEEDDAT conformément à la mission qui lui a été confiée par Madame la Secrétaire d'Etat à l'Ecologie.

Il est rappelé que depuis le 8 juin, date de la première réunion du groupe de travail, une manifestation des opposants à la suppression des ouvrages s'est tenue à Avranches le 13 juin et une réunion des tenants de l'effacement à Céaux le 19 juin.

Compte rendu de la réunion du 8 juin 2009

Il est proposé de mentionner en complément la possibilité d'étudier l'oxygénation des retenues pour lutter contre les phénomènes de prolifération de cyanophycées.

Examen des compléments d'informations recueillies suite à la réunion du 8 juin puis des enjeux touristiques dans l'hypothèse de l'effacement

Le tableau ci-après reprend les éléments présentés le 8 juin et mentionne en gras les compléments apportés le 6 juillet

MAINTIEN DES BARRAGES	EFFACEMENT DES BARRAGES
<p>2 retenues d'eau de 240 ha associées à 2 barrages</p> <p><i>Circulation des poissons</i> Impossibilité technique à assurer la dévalaison des poissons. Le cours d'eau est classé au titre de la libre circulation des espèces migratrices, son déclassement devrait être opéré.</p> <p><i>Qualité des eaux</i> Stockage des MES, du phosphore et des micropolluants dans les retenues Eutrophisation forte en cas d'étiage sévère, production de cyanobactéries et de toxines pouvant remettre en cause les usages sur les plans d'eau. Dispositions à imposer à EDF en cas de renouvellement de la concession pour garantir les usages</p> <p><i>Débits</i> Impact de l'évaporation des lacs sur les débits d'étiage En crue, gestion transparente des ouvrages (absence d'effet écrêteur pour l'aval), impact de l'envasement amont sur confluence Sélune-Airon</p> <p><i>Alimentation en eau potable</i> Prise d'eau stratégique en aval immédiat. Qualité d'eau « tamponnée » par les barrages, simplifiant la gestion de la filière de traitement. Compensation possible des prélèvements vis à vis du milieu au travers d'un soutien de débit réalisé par EDF.</p> <p><i>Production électrique</i> 23GWh/an, 5 emplois directs, 10 indirects</p>	<p>Un cours d'eau sur 20 km</p> <p><i>Circulation des poissons</i> Réouverture aux migrateurs</p> <p><i>Qualité des eaux</i> Transfert des polluants vers aval Suppression du risque cyanobactéries</p> <p><i>Débits</i> Diminution de l'évaporation Retour à la situation avant barrages</p> <p><i>Alimentation en eau potable</i> Disponibilité suffisante de débit même en étiage sévère Investissements à prévoir sur la filière de potabilisation pour faire face aux fluctuations de qualité des eaux brutes</p> <p><i>Production électrique</i> Suppression de la fonction</p>
<p><i>Vidange - Gestion des sédiments</i> Curage préalable à toute vidange de 4 à 500 000 m³ de sédiments Volumes à gérer et niveaux de contamination en micropolluants compatibles avec une gestion dans l'emprise du site AEP, recherche de solutions techniques permettant de s'affranchir temporairement de la prise d'eau en aval, mobilisation d'autres ressources, interconnexions...</p>	
<p><i>Tourisme</i> 2 plans d'eau – 240 ha 2 enjeux : activités liées à la présence des plans d'eau – pêche, activités de la Mazure pour partie activités bénéficiant du développement touristique porté par le navsage et la présence des plans</p>	<p><i>Tourisme</i> Développement potentiel d'une activité de pêche aux saumons Possibilité de maintien d'une partie du patrimoine industriel « barrages » Atout lié à la disponibilité foncière des 20 km de vallée pour développer de nouvelles</p>

<p>d'eau : parc de loisirs, base de tourisme de la Mazure (30 à 35 ETP pour les deux structures), village de gîtes du Bel Orient, circuits de randonnée, hébergements, tourisme industriel lié au barrage, ..</p>	<p>activités et assurer la protection du cours d'eau Nouvelle image porteuse de développement touristique à mettre en place. Prise en compte dans le projet de la phase transitoire (vidange et stabilisation des sédiments) en tant qu'élément susceptible de déstabiliser l'économie touristique locale</p>
---	--

Les points suivants ont par ailleurs fait l'objet de prise de position :

Développement touristique dans les deux hypothèses et financements des actions

En cas de maintien des ouvrages, un développement touristique durable, du ressort des acteurs locaux est à mettre en œuvre. Les conditions de renouvellement de la concession devront intégrer ces aspects. En cas d'effacement, des mesures nationales d'accompagnement devront être prévues. L'agence de l'eau précise que le financement des coûts directs et indirects de ce type d'opération d'effacement d'ouvrage fait partie des politiques qu'elle finance et que le budget de l'actuel programme d'intervention permet de faire face aux coûts potentiels d'effacement des ouvrages de la Sélune.

Attractivité touristique des lacs et délais de reconversion

Le caractère attractif des lacs sur les flux touristiques locaux est réaffirmé. Les acteurs locaux ont conscience de la nécessité, à terme de leur suppression mais souhaitent attirer l'attention sur les délais nécessaires au changement d'image touristique et à la reconversion des activités (délais supérieurs à 10 ans). Le souhait d'une nouvelle concession d'une durée suffisante pour préparer cette mutation est émis, position contrebalancée au sein du groupe de travail par la nécessité de ne pas laisser aux acteurs futurs l'obligation de gérer les problèmes actuellement constatés.

Gestion de la phase transitoire

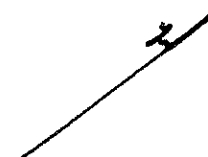
La difficulté liée à la gestion de la phase transitoire entre les lacs et un nouvel espace stabilisé ouvert pour de nouvelles activités est souligné, tant pour la gêne induite pour les activités à développer que par la dégradation de la qualité globale du site. Cette phase transitoire est en elle-même susceptible de déstabiliser l'économie touristique dans un contexte déjà difficile.

Monsieur le Préfet remercie les participants pour la qualité des débats et des échanges.

Un rapport sera rapidement rendu à Madame la secrétaire d'état à l'écologie, qui précisera les enjeux autour des deux options et présentera les positions des élus et des socio-professionnels en vue d'éclairer un choix qui reste du niveau gouvernemental. Ce rapport n'a pas vocation à être public.

Quelle que soit la solution retenue, les difficultés ont bien été mesurées. Dans l'hypothèse de l'effacement, les fortes modifications induites localement nécessiteront du temps et des moyens

Le Préfet,



Jean-Pierre LAFLAQUIERE

PJ : liste des participants
 Copie de la présentation DDAF
 Note comité département du tourisme

Groupe de travail « Sélune » - Isigny le Buat – La Mazure le 6 juillet 2009

Présents :

GUILLOU	Jean-Yves	représentant le Président du Conseil Général
HUET	Guenhaël	Député Maire
THOURY	Michel	Conseiller Régional, Maire et Président CLE
DELAUNAY	Paul	Conseiller Général
DESLOGES	Louis	Conseiller Général
DEWITTE	Jacques Henri	Conseiller Général, Maire Président Communauté de Communes
BADIOU	Gilbert	Maire, Président de la Communauté de Communes
DELAUNAY	Patrick	Maire
GERARD	Michel	Maire
GOUPIL	Erick	Maire
LAHEURTE	Frédéric	Maire Adjoint Délégué
SANSON	Daniel	Maire Délégué
PAUTRET	Edouard	1 ^{er} adjoint – Saint Martin de Landelles
ORVAIN	Maurice	Président Association "la Mazure"
BLANCHAIS	Pierre	Base de Loisirs
GOUGEON	Christine	Parc de Loisirs et d'Attractions
MARQUER	Jocelyne	Présidente Association Amis des Barrages
ALBERT	Denis	Association Les Amis du Barrage
BALLAND	Jean-François	SMAEP Baie Bocage
JOUE	Aurélie	BS2A SAGE Sélune
NEYME	Eric	Délégué Régional EDF Basse et Haute Normandie
SOUQUIERE		Chef de Mission "eau Environnement" production hydraulique EDF
DECOUX	Roland	Directeur "eau - titres - environnement" production hydraulique EDF
DESDEVISES	Albert	Fédération Départementale de la Pêche
GOULMY	Fabien	FDAAPPMA de la Manche
JEGLOT	Jean-Pierre	Président de l'AAPPMA de SAINT HILAIRE
DUCROCQ	Jacques	Président de l'AAPPMA de DUCEY
BERNE	André	Directeur Régional de l'AESN
LEFEVRE	Thierry	AESN
COLIN	Paul	DIREN
GIRAUD	Jean-Marc	Sous-Préfet - Avranches
CLERC	Christian	Préfecture – DLPRE
BODIN	Jean	Directeur de la DDASS
DUBOIS	Sylvain	DDE de la Manche - SAUE
COTTANCEAU	Philippe	Adjoint au Directeur de la DRIRE
LOMI	René-Paul	Directeur de la DDAF
BRUN	Rémy	DDAF

Excusés :

BIZET	Jean	Sénateur
LECOUSTEY	Marc	représentant le Président de la Chambre d'agriculture
HOLL	Michel	Délégué Régional de l'ONEMA
HAMEL	Philippe	Adjoint à la Directrice du comité départemental du tourisme
LEBRIS	Philippe	DDJS